

Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Présentation du CAF

Monsieur le Président de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et du Conseil-exécutif du canton de Berne,
Mesdames les représentantes et Messieurs les représentants des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale
Monsieur le Maire
Monsieur le Président du CJB,
Mesdames et Messieurs.

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF), enjeux et défis

Il ne suffit pas, à Bienne, qu'une personne de langue française prenne son café à la table d'une personne alémanique pour que l'on puisse affirmer que ce district est bilingue ! À la différence du Conseil du Jura bernois, le Conseil des affaires francophones (CAF) n'est pas une institution liée à un territoire mais à une population habitant un territoire déterminé, en l'occurrence aux francophones domiciliés dans le district de Bienne.

Constitution du CAF

Peut-être vous en souvenez-vous, le 14 juin 2006, tous les regards étaient tournés vers le Mondial. L'équipe de Suisse vient de réaliser un exploit en obtenant un match nul contre l'équipe de France! Ce jour-là, à Bienne, plus discrètement, se constitue le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF qui compose de 15 membres élus par le Conseil de ville de Bienne et par l'assemblée communale d'Evilard (2 membres) pour une durée de quatre ans. Il est l'interlocuteur du Conseil-exécutif et de l'administration bernois. Il est assisté par un secrétariat général.

Le CAF a vu le jour quelques semaines après son grand frère, le Conseil du Jura bernois (CJB). Dès l'entrée en fonction des deux conseils, des relations de partenariat cordiales et fructueuses se sont nouées, par-dessus la barrière géographique des gorges du Taubenloch..

La création du CAF a permis de faire un pas sur le chemin parcouru par le Jura bernois. La tentative de régler la question jurassienne se heurte à la question biennoise. En effet, comment donner au Jura et au Jura bernois des attributs que les Biennois n'auraient pas? Et comment donner aux Romands de Bienne des avantages que les Alémaniques n'auraient pas ? Un conseil commun aux Romands de Bienne et au Jura bernois, qui aurait des compétences décisionnelles, aurait été inacceptable pour les deux parties. La séparation en deux conseils a voulu résoudre cette incompatibilité. Cependant, cet état de fait ne doit pas se traduire par la division de la communauté francophone du canton de Berne. Pour la région, pour notre district, l'enjeu d'une collaboration avec le CJB est important. Les deux institutions partenaires ont donc établi entre elles un mode de communication et d'échange qui leur permet d'aller de l'avant, sans qu'elles ne se sentent restreintes dans leurs modes de fonctionnement respectifs. De même, il s'agit pour le CJB de ne pas faire abstraction de la réalité du district bilingue de Bienne.

Quelles sont les tâches du CAF ?

Les compétences décisionnelles du CAF concernent le domaine de la coordination scolaire romande et il les exerce conjointement avec le Conseil du Jura bernois. De plus, le CAF exerce ses droits de participation politique dans le domaine culturel, voire dans toutes les affaires qui concernent les intérêts de la population francophone. Ainsi, il a la possibilité de proposer au canton les accents qu'il pourrait donner à sa politique culturelle francophone, voire à la politique qui concerne l'ensemble de la région.

Comment , concrètement, renforcer bilinguisme biennois ? Un défi.

Depuis sa création, le CAF a été confronté à la question de la définition du bilinguisme tel qu'il existe dans ce district. Il a constaté que la cohabitation de deux communautés linguistiques ne suffit pas à faire de ce district une entité bilingue. Les deux communautés linguistiques officielles doivent donc pouvoir se développer et s'épanouir de manière équilibrée et non au détriment l'une de l'autre.

Ce constat guide donc le CAF dans ses réflexions. Il soutient donc toute tentative d'émulation culturelle visant à favoriser les relations interculturelles. Il joint ses efforts à ceux du Forum du bilinguisme, une institution partenaire chargée de veiller à ce que l'usage des deux langues soit respecté de manière équitable dans tous les domaines d'activité de la région.

Quelques exemples de situations « biennoises »

Dans le domaine de l'école, l'application du nouvel article constitutionnel fédéral au sujet de l'harmonisation scolaire et ses incidences sur l'école obligatoire a été l'objet de discussions intenses. Les sensibilités au sujet d'un début précoce de la scolarité diffèrent d'une communauté linguistique à l'autre...Faut-il adopter un compromis ? Si oui, lequel ? Les urnes ont tranché....mais les discussions continuent.

Dans cet ordre d'idée, l'harmonisation des vacances scolaires est aussi un vaste sujet de discussion, les Romands souhaitant des vacances plus longues en été que les Alémaniques privilégiant les vacances d'automne....

Le maintien de la formation professionnelle des jeunes Romands dans le district bilingue de Bienne, la consolidation de la structure des écoles à plein temps du degré secondaire II (dans la perspective du maintien du bilinguisme) ainsi que les institutions de formation du degré tertiaire francophones (HES dans le Jura bernois et HEP à Bienne) sont également des dossiers sensibles dans la perspective du maintien du bilinguisme dans notre région.

Concernant la politique régionale, le CAF est préoccupé par l'avenir de la communauté francophone du district de Bienne, cela en lien avec le rapport et les conclusions de l'AII. C'est pourquoi, même s'il compte bien poursuivre la politique de neutralité active dans la Question jurassienne, le CAF travaille avec les autorités de la ville de Bienne et d'Evilard pour faire accepter l'idée que la problématique biennoise doit être intégrée dans la réflexion sur l'avenir de la région.

Dans ce contexte, une Délégation biennoise aux affaires jurassiennes a été créée, comprenant des membres du CAF et des autorités communales des deux communes Bienne et Evilard. Une étude complémentaire sur les relations entre Bienne et le Jura bernois a été lancée par les autorités cantonales.

Conclusion

Depuis quatre ans, le CAF a eu la satisfaction d'avoir été entendu dans de nombreuses affaires, que ce soit lors de la nomination de hauts fonctionnaires, au sujet du bilinguisme de la nouvelle préfecture de l'arrondissement Bienne-Seeland, dans le domaine de la formation professionnelle et de la formation du degré tertiaire, dans le domaine judiciaire ou encore pour un soutien à différents projets culturels. Cependant, nous avons le sentiment que la population de Bienne et des environs, même francophone, ne sait pas toujours, ce qu'est le CAF, ni ce qu'il fait. Cela tient au fait que les résultats obtenus ne sont pas forcément spectaculaires...

Comme je le disais précédemment, une bonne entente entre les deux conseils, le CJB et le CAF, est indispensable à la défense de certains dossiers. Elle permet aussi de renforcer le bilinguisme cantonal, objectif visé par la Loi sur le statut particulier.

Voilà, Monsieur le Président, Mes dames et Messieurs, l'essentiel des tâches et défis que le CAF a tenté de relever et poursuivra ces prochains mois ou prochaines années. Nul doute qu'avec la compréhension des autorités bernoises pour les problèmes de la minorité francophone du district de Bienne et l'appui des autorités du district, le CAF obtiendra, dans les années à venir, un bilan aussi positif de ses activités qu'après sa première législature. Il leur en exprime ici sa vive reconnaissance. Je vous remercie de votre attention.

BSe 3 12 2010